

COTISATION 2024 / 2025

A régler pour le mercredi 25 septembre 2024

1^{er} enfant : 9 euros
2^{ème} enfant : 7,5 euros
3^{ème} enfant : 4,5 euros
Gratuit pour le 4^{ème} enfant

(exemple : adhésion pour deux enfants = 16,50 euros)

En cas de difficultés financières, vous pouvez contacter
les membres du bureau du FSE.

*L'adhésion du Foyer Socio-Éducatif implique
le respect du règlement (voir au verso).*

Le Bureau du FSE

FSE

FOYER



SOCIO-ÉDUCATIF

DU COLLÈGE

GEORGES BRASSENS

DE PONTORSON



FOYER SOCIO-ÉDUCATIF

COLLEGE G. BRASSENS
1 Allée de Tombelaine
50170 PONTORSON

ADHÉSION 2024 / 2025 au F.S.E.

Feuille à compléter et à retourner impérativement sous enveloppe avec le nom, prénom et classe de l'élève au professeur principal de la classe accompagnée du règlement (de préférence par chèque à l'ordre du F.S.E - Collège. Georges Brassens) avant le mercredi 25 septembre 2024.

(Ne remplir qu'une feuille par famille)

	NOM	Prénom	Classe	Cotisation
1 ^{er} enfant				
2 ^{ème} enfant				
3 ^{ème} enfant				
4 ^{ème} enfant				
5 ^{ème} enfant				
			TOTAL	

L'adhésion au foyer implique le respect du règlement.

Je soussignéreprésentant légal de(s)
enfant(s) ci-dessus nommé(s) l'(les) autorise à adhérer au F.S.E.

àLe

signature

FOYER SOCIO-ÉDUCATIF

COLLEGE G. BRASSENS
1 Allée de Tombelaine
50170 PONTORSON

ADHÉSION 2024 / 2025 au F.S.E.

Feuille à compléter et à retourner impérativement sous enveloppe avec le nom, prénom et classe de l'élève au professeur principal de la classe accompagnée du règlement (de préférence par chèque à l'ordre du F.S.E - Collège. Georges Brassens) avant le mercredi 25 septembre 2024.

(Ne remplir qu'une feuille par famille)

	NOM	Prénom	Classe	Cotisation
1 ^{er} enfant				
2 ^{ème} enfant				
3 ^{ème} enfant				
4 ^{ème} enfant				
5 ^{ème} enfant				
			TOTAL	

L'adhésion au foyer implique le respect du règlement.

Je soussignéreprésentant légal de(s)
enfant(s) ci-dessus nommé(s) l'(les) autorise à adhérer au F.S.E.

àLe

signature

QU'EST-CE QUE LE FSE (FOYER SOCIO-ÉDUCATIF) ?

- Association à but culturel et récréatif, de type loi 1901. Ouvert à **tous les élèves du collège à jour de leur cotisation.**

- **Participation financière** aux diverses sorties pédagogiques, ce qui permet de **faire baisser le prix des voyages pour les familles** : pour l'année 2023-2024, **participation de 40 euros par élève pour le séjour en Espagne (3^e), 20 euros par élève pour le séjour en Allemagne (4^e), 30 euros par élève pour le séjour à Lancieux (6^e).**

- Participation aux **interventions au collège** (rencontres avec des autrices : Gwénola Morizur et Hélène Gloria pour l'an dernier).

- **Assemblée générale au début de chaque année scolaire : ouverte aux élèves, aux parents d'élèves et à tous les membres de la communauté éducative.**

- **Activités sportives et culturelles** : foot, baby foot, tennis de table, basket, ateliers jeux de société et journal du collège....

- **Cross parrainé et opérations diverses** (vente de denrées, album de voyages...).

- **Achat de lots de différents concours** (dessin, défi lecture...).

- **Nouvelle table de tennis de table achetée à la rentrée de septembre 2024**, nouveaux ballons de foot et de basket, nouvelles balles de tennis de table, nouveaux jeux de société...

**C'est pourquoi votre adhésion est importante
pour permettre au FSE de poursuivre
toutes ces participations et activités.**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU FOYER SOCIO-ÉDUCATIF

Le règlement intérieur définit les droits et les devoirs des adhérents du foyer. Un élève qui n'est pas adhérent du FSE ne peut pas bénéficier des ateliers que propose le foyer (activités physiques et culturelles).

RESPECT DES AUTRES ET DISCIPLINE

- Tolérer et respecter les autres.
- Toute agression physique ou morale est interdite.
- Avoir un comportement poli et calme.
- Tout manquement à ceci entraînera une sanction.

RESPECT DU MATÉRIEL

- Chaque jeu emprunté, ou matériel de sport doit être rangé à sa place.
- Toutes les dégradations seront sanctionnées (exclusion, remboursement).

RESPECT DES CONSIGNES

- Respecter les ordres de passage (tennis de table...).
- L'apport de jeux personnels est interdit.